

19/08/2005

Laura Miguel et ses enfants placés en rétention administrative

Laura Miguel et ses enfants, Nellito, 8 ans, et Ellsa, 4 ans, ont été arrêtés et placés, hier, en rétention administrative. La jeune femme, hébergée jusqu'à présent à Fleury-les-Aubrais, doit être présentée au Consulat de son pays, avant son expulsion du territoire.

Angolaise, elle fait l'objet d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière après le rejet de sa demande d'asile faute de preuve de la réalité du danger encouru en cas de retour dans son pays (*notre édition de mardi*). Elle a fui la province de Cabinda, en 2003, après avoir fait sortir de prison son mari, indépendantiste.

Arrêté au centre de loisirs

Pour cette libération, la jeune femme dit avoir soudoyé un fonctionnaire. Pour elle, un retour Cabinda signifie « *la prison ou la morgue* ». Aussi préfère-t-elle laisser en France ses enfants (qui seront pris en charge par l'Aide à l'enfance,

mais pas régularisés). Elle craint surtout pour son fils qui « *à 12 ans ira faire la guerre* ». Hier matin, c'est pourtant toute la famille que la police a conduite au centre de rétention de Bobigny. Nellito a été arrêté au centre de loisirs où il passait la nuit. Une « *méthode* » qui préoccupe le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur qui en a fait part au cabinet du préfet et à la presse. L'écu a aussi demandé que ne soit pas mis en œuvre l'arrêté de reconduction qui touche la mère de Kankou, une adolescente malienne de 13 ans.

Comme c'est la règle, Laura Miguel doit comparaître devant le juge des libertés qui autorisera ou non la poursuite de sa rétention au-delà de 48 heures. Son comité de soutien espère obtenir une assignation à résidence chez l'une de ses membres et un « *sursis* » pour qu'elle puisse répondre à la convocation de la commission des recours des réfugiés.

Sandrine Séon.

20/08/2005

Fleury : Laura Miguel et ses deux enfants ont été remis en liberté

Sous le coup d'un arrêté d'expulsion vers l'Angola, Laura Miguel et ses deux enfants sont revenus, hier soir, à Fleury-les-Aubrais. Le juge des libertés a décidé de lever leur rétention administrative au centre de Bobigny. « *J'espère que ce triste épisode permettra de reconsidérer la situation* », souligne le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur qui est intervenu dans ce dossier (*notre édition d'hier*).

Quatorze expulsions cet été

Depuis le début de l'année, 54 reconduites à la frontière ont été exécutées, dont 14 au cours des mois de juillet et août, a indiqué, hier, dans un communiqué, la préfecture du Loiret. Deux enfants sont concernés. Tchetchènes, ils ont fait l'objet (l'un avec sa mère, l'autre avec sa sœur et son beau-frère qui ont sa garde) d'une réadmission en Allemagne, le pays par lequel ils sont entrés sur le territoire européen. Et ce, en vertu des accords de Dublin. L'expulsion de Laura Miguel n'est pas achevée. « *Toutes ces opérations ont été menées dans*

le souci constant des droits fondamentaux de la personne humaine, dont celui de ne pas séparer la mère et les enfants », souligne la préfecture qui rappelle qu'elle a enregistré 2.989 demandes d'asile depuis le 1^{er} janvier 2003. « *Moins de 20 % de ces demandeurs ont obtenu le statut de réfugiés depuis cette date et 160 reconduites ont été effectuées.* » La Cimade, association d'aide au réfugiés, rappelle, elle, que « *les enfants sont protégés contre l'éloignement du territoire : ils ne peuvent faire l'objet de mesures forcées de renvoi* ».